



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 048 /CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique qu'elle a reçu, de la Cour constitutionnelle, les arrêts consécutifs aux recours en contestation de la Décision n° 075/CENI/AP/2023 du 10 août 2023 portant publication de la liste provisoire des candidatures déclarées recevables et irrecevables à l'élection des Députés nationaux.

Au total, **252** requêtes ont été déposées auprès de la Cour constitutionnelle. Après traitement, **141** ont été jugées recevables et fondées, **43** recevables et non fondées et **68** irrecevables.

Sur les requêtes jugées recevables et fondées, la Cour constitutionnelle a ordonné l'enregistrement des partis et regroupements politiques ci-après sur la liste des partis et regroupements politiques comme ayant atteint le seuil de recevabilité :

N°	PARTI ET REGROUPEMENT POLITIQUE	SIGLE	ARRET
1	Alliance des Congolais pour la Refondation de la Nation	ACRN	RCDC0039/DN
2	Amour du Prochain et de la Patrie Congo	APPC	RCDC0225/DN
3	Front Patriotique 2023	FP 2023	RCDC0034/DN
4	Nouvelle Génération Consciente	NOGECO	RCDC0136/DN

Par conséquent, la CENI prend acte des arrêts sus-évoqués et rend publique la Décision n°106/CENI/AP/ 2023 du 22 septembre 2023 portant publication de la liste définitive des candidatures à l'élection des députés nationaux.

Les listes définitives ainsi publiées par voie de presse sont affichées aux Antennes de la CENI du ressort de chaque circonscription électorale et sont disponibles sur le site web : www.ceni.cd

Par ailleurs, la CENI rappelle aux médias, aux candidats indépendants, aux partis ainsi qu'aux regroupements politiques que conformément au calendrier électoral rendu public le 26 novembre 2022, la campagne électorale est prévue du 19 novembre au 18 décembre 2023.

Fait à Kinshasa, le **22 SEPT 2023**

Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur